

comme s'ils sollicitaient une faveur lorsqu'ils demandent à venir au Canada. On ne devrait pas les traiter comme des solliciteurs. Il faudrait les accueillir au pays et les traiter avec respect, quels que soient leur race, leur pays d'origine ou leur degré d'instruction. Je suis heureux d'apprendre que le ministre entend adopter une pareille attitude.

Il y a un point, cependant, qui m'a inquiété dans l'exposé du ministre, et je lui demanderais de l'examiner très attentivement avec ses fonctionnaires. Je veux parler de la déclaration qui figure à la page 13, dans les notes du discours où le ministre a indiqué que le programme d'amnistie en faveur des Chinois pourrait un jour être modifié. . .

Une voix: Il a dit «suspendu», «terminé».

M. Wahn: . . . et qu'il pourrait se manifester une attitude différente à l'égard du programme de régularisation de l'état civil. Le ministre a laissé entendre que certains Chinois s'étaient plaints que le programme de rectification était discriminatoire, même s'il était en principe avantageux pour les Chinois. Je demanderai respectueusement au ministre de revoir toute la question, avec ses fonctionnaires et avec les autres personnes intéressées en la matière.

J'aimerais appeler son attention sur la question n° 1383, que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* il y a quelque temps. La voici:

Combien de personnes d'origine chinoise ont rempli des déclarations de rectification—c'est-à-dire des déclarations faites en vue de rectifier un statut irrégulier ou illégal—au Bureau de l'immigration de Toronto au cours de l'année civile 1960 et au cours de chaque année civile suivante jusqu'à maintenant?

La réponse à cette question a été celle-ci:

Soixante-deux personnes d'origine chinoise ont rempli des déclarations de rectification au Bureau de l'immigration de Toronto en 1960 et en 1961. On ne possède pas de chiffres distincts pour 1960 et 1961. Voici le nombre de ces personnes qui ont rempli ces déclarations au Bureau de l'immigration de Toronto depuis 1961: 1962, 233; 1963, 434; 1964, 312; (cinq premiers mois).

Il y a eu une augmentation constante dans le nombre des déclarations de rectification, et ces déclarations sont déposées au bureau de Toronto seulement. En conséquence de mon expérience personnelle, dans une circonscription où demeurent un grand nombre de citoyens d'origine chinoise, qu'on me permette de dire que le sentiment général est que les programmes de rectification et d'amnistie sont vitaux du point de vue social et du point de vue du retour des familles chinoises à des conditions régulières. Non seulement devrait-on poursuivre l'application des méthodes existantes, mais encore celles-ci devraient être améliorées. J'aimerais appeler l'attention du ministre sur le mémoire qu'ont présenté à son prédécesseur les collectivités chinoises d'Hamilton, de Montréal, d'Ottawa et de Toronto.

[M. Wahn.]

Loin de prétendre que les programmes d'amnistie et de redressement sont discriminatoires, les délégués chinois ont souligné qu'il fallait les améliorer et continuer à les appliquer. Je dirais donc, respectueusement, que l'ensemble de la question exige un nouvel examen minutieux. Les chiffres révèlent que les programmes ont été couronnés de succès et cette affirmation sera corroborée, je crois, par les constatations des travailleurs sociaux qui connaissent les besoins des villes comme Toronto où le problème s'est posé avec acuité.

Tout en accueillant la déclaration selon laquelle le programme canadien d'immigration sera concret, je voudrais consacrer quelques minutes à expliquer pourquoi, à mon avis, c'est tellement important dans une circonscription urbaine comme la mienne. La Commission royale du Canada sur les perspectives économiques a signalé ce qui suit:

Les immigrants ont nettement participé à l'expansion économique du Canada. . . Il y va de l'intérêt du Canada de continuer à encourager les habitants d'autres pays à émigrer chez nous pour nous aider et pour participer à son expansion et aussi pour apporter plus de variété à nos institutions et à nos organismes sociaux.

Entre 1946 et 1962, les immigrants ont apporté au Canada plus d'un milliard de dollars en capital et des effets valant presque un demi-million de dollars. . . De 1950 à 1962 les immigrants ont acheté 7,147 fermes et loué plus de 1,300 autres. . . De 1950 à 1962, 9,850 Néo-Canadiens ont créé leurs propres entreprises, pour lesquelles ils ont payé plus de 116 millions de dollars.

En 1961, le service de la recherche du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a fait une étude sur un groupe de 7,000 immigrants qui avaient obtenu leur citoyenneté canadienne. De ce groupe, 350 environ, propriétaires de leurs propres entreprises, avaient créé des emplois pour plus de 3,400 autres Canadiens.

Il y a bien des faits saillants de ce genre qu'il faudrait citer comme preuves à l'appui d'une décision en vue de donner au programme d'immigration du Canada un sens positif. On dit parfois, et à tort, que les immigrants viennent grossir le nombre des chômeurs. Cette question a fait l'objet d'un examen minutieux et il va sans dire que l'affirmation est fautive. En examinant les données statistiques sur le chômage et l'immigration, établies depuis 1940, on constate qu'il n'y a aucun rapport entre l'immigration et le chômage. Il y va de notre intérêt de favoriser l'immigration et d'accueillir les immigrants avec bienveillance à leur arrivée au pays. Il importe donc que le ministre entreprenne d'accroître le personnel du ministère selon les données qu'il a proposées. J'accueille avec joie sa déclaration, selon laquelle on s'efforcera d'améliorer l'effectif du ministère,